

# Compte-rendu

## du Conseil Municipal

Le premier décembre deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gardonne s'est réuni en session ordinaire à la salle du Foyer-Club, sous la présidence de Monsieur Pascal DELTEIL, Maire.

**Étaient présents :** M. Jean- Christophe BOUSQUET, Mme Marie-Christine TOURENNE, M. Jean-Claude ROSET, Mme Béatrice FEYTOUT, M. Frédéric GAUTHIER, M. Patrick LE CLAINCHE, Mme Marie-Claude JAVERZAT, M. Bernard MICHEL, Mme Christine LALIZOU, M. Christophe DURAND, Mme Julie JACQ , Mme Hélène BEDUBOURG, Mme Séverine BORDAS, Mme Christelle CHATEAUNEUF et M. Sylvain ROOY.

**Absents excusés :** M. Sylvain CONNANGLE qui donne procuration à M. Pascal DELTEIL, Mme Coraline ROTH qui donne procuration à Mme Christine LALIZOU et M. Christophe BAEZA qui donne procuration à M. Jean-Claude ROSET.

Mme Marie-Christine TOURENNE est élue secrétaire de séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour :

- Contrat CAE – Parcours Emploi Compétences (Agent d'animation)

Le Conseil Municipal adopte l'ordre du jour ainsi modifié.

Remerciements de la famille PIZZUTTO pour les marques de sympathie témoignées par le Conseil Municipal lors du décès de Louis PIZZUTTO.

### **➤ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 3 Novembre 2021**

Le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2021 n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

### **➤ Contrats CNP Assurances 2022 :**

Le Conseil Municipal renouvelle pour l'année 2022 les contrats CNP Assurances relatifs à la protection sociale des agents. Ces contrats permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

### **➤ Contrats CAE – Parcours Emploi Compétences :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce dernier l'avait autorisé lors de la réunion du 3 novembre 2021 à recruter un agent dans le cadre des contrats aidés CAE- CUI- PEC pour un emploi au service technique à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Ce recrutement n'a pas pu avoir lieu dans les délais prévus.

Monsieur le Maire est à nouveau autorisé à recruter cet agent dans les mêmes conditions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Egalement, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de recruter un agent dans le cadre des contrats aidés CAE – CUI – PEC, un agent au service animation du 1<sup>er</sup> janvier 2022 suite à la démission d'un animateur à cette même date.

### **➤Point travaux : Puits de relèvement des eaux route de Gageac et travaux rue de l'ancien foirail :**

- **Puits de relèvement des eaux route de Gageac :**

Les travaux se poursuivent.

- **Rue de l'ancien foirail :**

L'achèvement est prévu le 3 décembre.

Il restera à installer le mobilier urbain et matérialiser les places de parking et les passages protégés.

- **Autres :**

Les travaux de curage du grand fossé du rôle sont en cours.

### **➤Projet de Vidéoprotection dans le bourg de Gardonne:**

La vidéoprotection est envisagée dans le bourg de Gardonne.

Le Conseil Municipal acte l'étude de faisabilité et de positionnement des caméras et centre de supervision urbain.

Une demande sera faite auprès de la gendarmerie afin qu'elle apporte son concours au positionnement le plus judicieux possible des caméras.

Le Conseil Municipal approuve cette décision à la majorité avec 17 voix pour et 2 abstentions.

➤ **Prestation Assainissement :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat de prestation de service pour l'assistance à l'exploitation du service d'assainissement collectif de la commune proposé par AGUR. Il s'agit d'un contrat de prestation d'une durée de 3 ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Le prix de base sera de 5 914 € HT par semestre.

Après débat, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat de prestation.

➤ **Délégation de service public pour l'eau potable :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n°1 au contrat d'affermage du service de l'eau potable proposé par AGUR pour une durée de 1 an soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Cet avenant n'introduit aucune nouvelle condition, ni modification des conditions financières du contrat initial susceptibles de favoriser le délégataire, il permet de garantir la continuité de service tout en conservant le tarif à l'utilisateur.

Monsieur le Maire est autorisé par le Conseil Municipal à signer cet avenant.

➤ **Convention pour le contrôle technique des points d'eau de la commune :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération Bergeracoise par délibération n°2021-006 en date du 1<sup>er</sup> février 2021 a pris la décision de supprimer la compétence « défense extérieure contre l'incendie » de ses attributions. La CAB ne prend donc plus en charge le contrôle technique des points d'eau des communes membres.

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 29 novembre 2021, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne a été retenu pour effectuer le contrôle technique des Points d'Eau d'Incendie (PEI) de la commune.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention.

➤ **Zéro Artificialisation Nette des sols :**

Monsieur le Maire fait lecture du projet de délibération Zéro Artificialisation Nette des sols issue de la loi du 22 août 2021 dite « loi climat et résilience ».

Après débat, le Conseil Municipal approuve ce projet de délibération.

➤ **Convention avec l'association PEPS Dordogne**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'association PEPS Dordogne et son projet associatif.

Le dispositif PEPS Dordogne a pour but d'accompagner le développement de la pratique d'activité physique sur prescription médicale.

Pour cela, l'association souhaite la mise à disposition gratuite du Gymnase Fernand Mourgues.

Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention avec l'association PEPS pour cette mise à disposition.

### **➤ Eclairage Stade de football tranche 2**

Monsieur le Maire propose de prévoir au budget 2022 la somme de 9 000 € afin de réaliser la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux d'éclairage du stade de Football.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **➤ Point gestion des déchets : enjeux et stratégie :**

Le 16 Décembre 2021, lors du Conseil Communautaire de la CAB, aura lieu le vote du futur mode de gestion des déchets.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur son choix entre le ramassage en point d'apport volontaire ou le ramassage en porte-à-porte.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal choisissent le ramassage en porte-à-porte.

### **➤ Rapports des commissions**

Commission Culture de la CAB : Mme Marie-Claude JAVERZAT fait le compte-rendu de la réunion du 29 novembre 2021 « Présentation de la plateforme sur les droits culturels »

Monsieur le Maire rappelle que la manifestation du Téléthon aura lieu ce dimanche 5 décembre et invite les conseillers municipaux à y participer.

Les vœux et le repas des anciens n'auront lieu que si la situation sanitaire le permet.

Monsieur le Maire précise qu'un arrêté municipal va être mis en place afin de réglementer le stationnement des véhicules devant les commerces du 26 avenue du Périgord ainsi que devant la laverie.

**La séance est levée à 21 heures 20.**